

Règlement du Tournoi Blitz Brest Mars 2026

I Organisation

Le tournoi nommé « Tournoi Blitz Brest Mars 2026 » est organisé par le club d'échecs « USAM Echiquier Brestois », le lundi 09 mars 2026, au 2 rue Docteur Thielmans 29200 BREST

La salle de jeu ayant une très faible capacité, moins de 30 personnes, l'accès à ce tournoi est réservé exclusivement aux membres du club.

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE dans leur dernière version s'appliqueront.

II Horaires et cadences

La compétition comporte 8 rondes à la cadence 3 minutes +2 secondes/coup par joueur. Le pointage aura lieu de 18h00 jusqu'à 18h 20, la première ronde débute à 18h30, l'annonce des résultats se fera à l'issue de la compétition, vers 20h15.

III Homologations

La compétition « Tournoi Blitz Brest Mars 2026 » est homologuée Élo Blitz Fide par la fédération française des échecs, sous le numéro suivant : 71406.

IV Arbitre

L'arbitre principal du tournoi est Frédéric Baudin, AFO1, licence A00628.

V Inscriptions

L'inscription est gratuite mais tous les participants doivent être affiliés à la FFE.

VI Déroulement

La licence B est suffisante pour tous les participants.

L'appariement se fera au système suisse par le logiciel PAPI 3.3.8.

Comme indiqué plus haut, pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE dans leur dernière version s'appliqueront

Sera donc appliquée la règle, issue du livre des arbitres, version de février 2026, page 9, article 4 :

« Pour les tournois en cadence rapide ou blitz homologués FIDE, si des joueurs joueuses ne possèdent pas de classement FIDE de la cadence correspondante alors la DNA demande aux arbitres de vérifier en priorité s'ils n'ont pas un classement FIDE standard avant d'utiliser le classement ELO fédéral. »

Les règles de la FFE, chapitre 2.1 du livre de l'arbitre avec application de l'annexe A5 concernant les parties rapides, seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au second coup illégal d'un joueur. De même, comme précisé dans l'article 3.10 des Règles du jeu du Livre de l'Arbitre) « *en Rapide et Blitz, l'arbitre n'intervient que si la position illégale est la conséquence directe d'un coup illégal que l'arbitre a vu jouer.* »

VII Prix, classement et départage

Pour ce tournoi, il n'y a pas de prix distribués, les inscriptions étant gratuites.

Le classement individuel est établi au nombre de points de parties.

En cas d'égalité, le départage est effectué dans l'ordre avec les systèmes Buchholz, cumulatif et nombre de parties gagnées. C'est ce classement qui détermine le podium du tournoi

Nota : Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07- 16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

VIII Encadrement

Les accompagnants de façon générale sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition, idem pour les accompagnants. La responsabilité de l'organisateur se limite au temps de chaque partie

IX Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

X Affichage

Le règlement intérieur de la compétition sera affiché sur le lieu de la compétition avant la première ronde.

Pour l'organisation
Marine ANDRE

USAM-Echiquier Brestois

L'arbitre principal
Frédéric BAUDIN